



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Objectifs de
développement
durable

En partenariat avec



la République
Hellénique



PRIX INTERNATIONAL MELINA MERCOURI POUR LA SAUVEGARDE ET LA GESTION DES PAYSAGES CULTURELS (UNESCO-GRÈCE)



Le musée d'art en plein air à Pedvāle,
Lettonie (lauréat en 1999)
© Ojars Arvids Feldbergs

APERÇU ET CONTEXTE DU PRIX

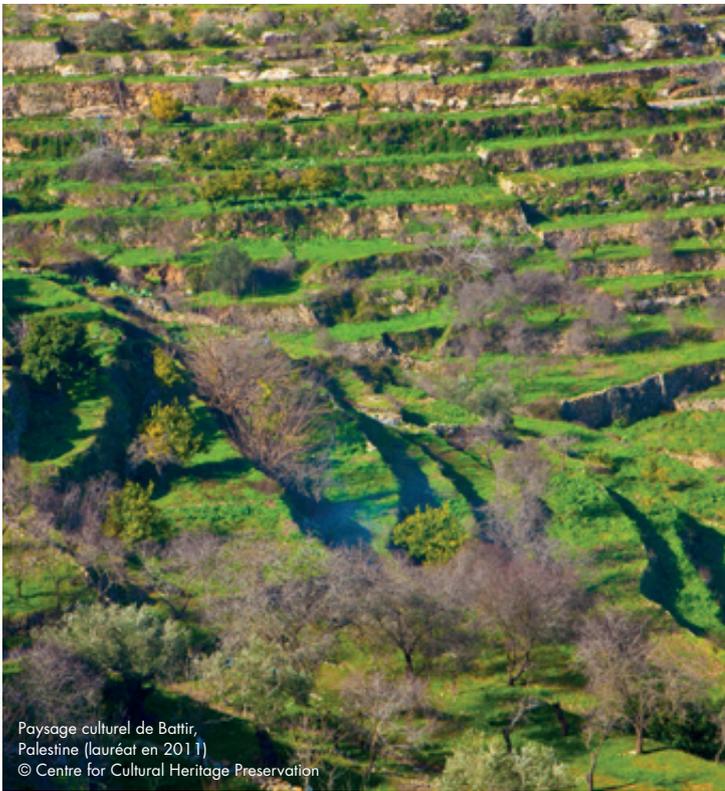
► Le prix international Melina Mercouri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels

a été créé en 1995 pour récompenser des exemples exceptionnels d'actions de sauvegarde et de mise en valeur des paysages culturels du monde, qui sont une catégorie à part entière du patrimoine mondial.

► Le Prix, généreusement soutenu par le gouvernement grec, porte le nom de **Melina Mercouri**, ancienne

ministre de la Culture de Grèce et fervente partisane de la conservation intégrée.

- Le prix de 30 000 \$ est décerné tous les deux ans à un lauréat.
- Le prix a été décerné six fois entre 1995 et 2011.
- Le prochain prix sera décerné à l'automne 2019, à l'occasion de la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO.



Paysage culturel de Battir,
Palestine (lauréat en 2011)
© Centre for Cultural Heritage Preservation



Le village historique de Maymand,
République Islamique d'Iran (lauréat en 2005)
© Maymand Cultural Heritage Base

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

1. QUI PEUT SOUMETTRE DES CANDIDATURES POUR LE PRIX ?

- ▶ Les organismes gouvernementaux des États membres de l'UNESCO, en consultation avec leurs commissions nationales pour l'UNESCO ;
- ▶ Les ONG qui ont des partenariats officiels avec l'UNESCO ;
- ▶ Les organisations professionnelles, universitaires et non gouvernementales internationales, régionales et nationales actives dans le domaine des paysages culturels.

2. QUI EST ELIGIBLE ?

- ▶ Les personnes, les gestionnaires de sites, les institutions, les autres entités, communautés ou organisations non-gouvernementales (ONG) qui ont apporté une contribution significative à la sauvegarde, à la gestion et à la mise en valeur des principaux paysages culturels du monde.

3. COMMENT CANDIDATER ?

- ▶ Soumettre un formulaire de candidature en ligne, en anglais ou en français, entre le 30 novembre 2018 et le 30 avril 2019 (minuit, heure de Paris) à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/prixpaysagesculturels/>

CALENDRIER

30 novembre 2018 : Appel à candidatures pour le prix 2019

30 avril 2019 : Date limite pour la soumission des candidatures.

Automne 2019 : Cérémonie de remise du prix au Siège de l'UNESCO à Paris, France.



Valle de Viñales,
Cuba (lauréat en 1999)
© UNESCO



Parc de Koga,
Japon (lauréat en 2003)
© Koga Park

QU'EST-CE QU'UN PAYSAGE CULTUREL ?

1. QU'EST-CE QU'UN PAYSAGE CULTUREL ?

- ▶ Les paysages culturels, définis comme **les œuvres combinées de la nature et de l'homme**¹, incarnent une relation longue et intime entre l'homme et son environnement naturel. Qu'ils se trouvent en milieu urbain ou rural, ils sont tous les fruits de diverses interactions entre l'homme et la nature, et servent ainsi de témoignage vivant de l'évolution des sociétés humaines.
- ▶ Certains paysages culturels sont conçus et créés intentionnellement par des personnes (comme les paysages de jardins et de parcs), tandis que d'autres évoluent organiquement au fil du temps. Dans certains cas, le processus évolutif est « fossilisé » sous forme matérielle (comme ceux que l'on trouve dans les grottes préhistoriques et les abris sous roche), tandis que d'autres continuent d'évoluer et jouent toujours un rôle actif dans la société contemporaine (comme les terrasses cultivées). Certains paysages culturels sont considérés comme sacrés, en particulier dans les endroits où les peuples possèdent de puissantes associations culturelles, religieuses et souvent ancestrales avec leur environnement naturel.

2. POURQUOI LES PAYSAGES CULTURELS SONT-ILS IMPORTANTS ?

Les paysages culturels peuvent...

- ▶ **Fournir diverses ressources et services qui améliorent le bien-être et les moyens de subsistance de la population**, tels que la nourriture, l'eau potable, le combustible, les matériaux

de construction et de production, les plantes médicinales et les possibilités d'emploi, y compris dans le secteur du tourisme durable ;

- ▶ **Renforcer la résilience des communautés**, par exemple en renforçant la sécurité alimentaire et la cohésion sociale, et en les aidant à s'adapter au changement climatique et à atténuer les risques de catastrophes, notamment par l'utilisation de connaissances et de pratiques traditionnelles fondées sur une connaissance approfondie de l'environnement naturel ;
- ▶ **Maintenir une riche diversité biologique, culturelle et agricole**, notamment par l'utilisation des formes traditionnelles d'utilisation des terres ;
- ▶ **Améliorer la diversité culturelle** en maintenant des liens culturels et spirituels avec le milieu naturel et en établissant des liens entre les générations passées, présentes et futures.

3. QUELS SONT LEURS DÉFIS ?

- ▶ La dégradation due au développement non planifié des infrastructures et à l'urbanisation, à la modernisation des techniques d'utilisation des sols, à la pollution, aux troubles civils ou au tourisme non durable ;
- ▶ L'abandon ou le manque de personnes pour gérer les paysages, en raison du dépeuplement, du vieillissement des populations et de l'évolution des modes de vie traditionnels et des systèmes de connaissances ;
- ▶ L'augmentation des risques de catastrophes et l'impact du changement climatique.

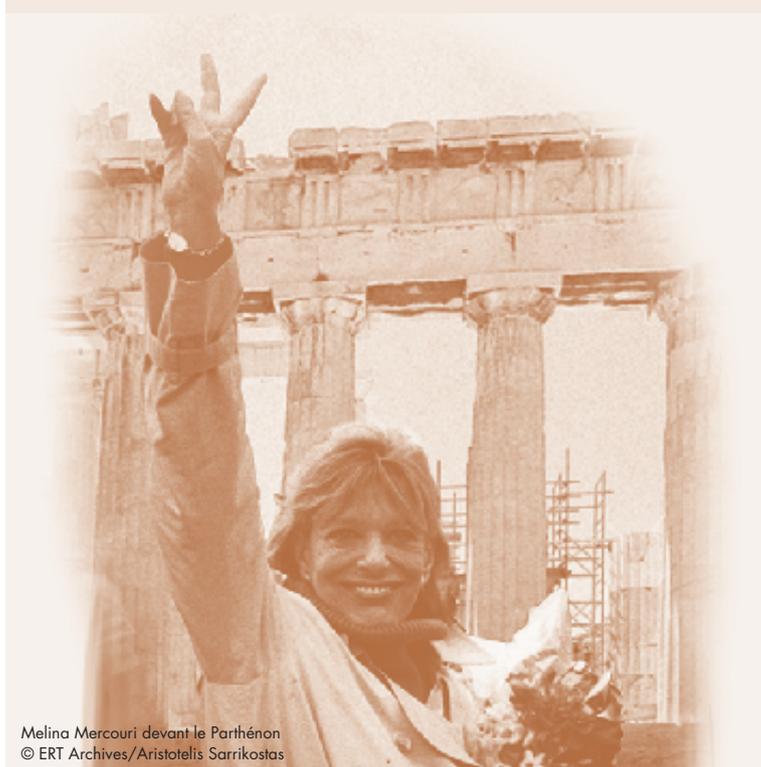
¹ Article 1 de la Convention du patrimoine mondial; Paragraphe 47 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (édition 2017). Voir également l'annexe 3 pour les trois catégories majeures des paysages culturels, à savoir: (i) le paysage conçu et créé intentionnellement par l'homme, (ii) le paysage essentiellement évolutif et (iii) le paysage culturel associatif.

LES PAYSAGES CULTURELS CONTRIBUANT A L'AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Prix international Melina Mercuri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels (UNESCO-Grèce) cherche à promouvoir l'importance de la conservation intégrée et de la gestion durable des paysages culturels, comme le préconise Melina Mercuri, qui peut contribuer de manière significative au développement durable et donc à la réalisation des **objectifs fixés dans l'Agenda 2030 pour le développement durable**.

PERTINENCE DE LA SAUVEGARDE ET DE LA GESTION DES PAYSAGES CULTURELS POUR L'AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2 FAIM «ZÉRO»	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
2.4	6.6	8.9	11.4	12.2	13.1	14.2, 14.7	15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5	16
Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes	Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau	Développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers	Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes	Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives au service du développement durable



Melina Mercuri devant le Parthénon
© ERT Archives/Aristotelis Sarrikostas

NOUS CONTACTER

Pour plus d'informations, contactez :

Le Secrétariat du Prix international Melina Mercuri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels (UNESCO-Grèce)

Roland LIN Chih-Hung (M.) / Akane Nakamura (Mme.)
UNESCO Centre du Patrimoine Mondial
7 place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP France
Phone: +33 1 45 68 18 21

Site Web et formulaire de contact :

<http://whc.unesco.org/fr/prixpaysagesculturels/>